



Garantie constructeur, ou faire la révision ?

Par **julien26200**, le **13/08/2010 à 09:57**

Bonjour,rrnrnEn Septembre 2009 j'ai fait l'achat d'une peugeot 207 chez mon concessionnaire peugeot du coin, elle avait 44000 km. J'ai pris une extension de garantie de 3 ans car avec les voitures de maintenant c'est quand même plus prudent.rrnrnAujourd'hui la voiture à 64 000km et je dois faire la révision des 20 000km, ce qui me paraît logique étant donné qu'elle est sous garantie.rnLors du devis je m'attendais à une somme de 200 à 250 € maximum pour changer 3 filtres et 5 litres d'huile, mais peugeot m'annonce un montant de 430 € TTC (encore heureux) !!!rrnrnLa même révision chez Feu vert ou Nauroto me coûterais 200 €, deux fois moins.rrnrnSuis-je obligé de faire ma révision dans le réseau peugeot, ou ces garagistes sont agréés comme ils le prétendent ?rrnrnJ'ai vu qu'il existe un texte de loi de l'UE, sur ce sujet mais je ne l'ai pas trouvé.rrnrnMerci d'avance pour vos réponse.